



Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy 15e étage
Québec (Québec), G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197

URGENT

Montréal, lundi 15 juin 2009,

Copies conformes :

Michel Lamontagne, Président du Conseil d'administration, RAMQ.

Marc Giroux, Président Directeur Général, RAMQ.

Organes de presse.

À l'attention de Monsieur Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services Sociaux.

Monsieur le Ministre,

Le 10 juin 2009, la Régie de l'Assurance Maladie du Québec publiait un avis d'intention d'attribuer un marché de 5 471 431,62\$ à la compagnie Microsoft. Par cet avis numéro QC-RAMQ-INT-20090264, la Régie donne une semaine à d'éventuelles autres entreprises s'estimant qualifiées pour répondre à ce marché et faire connaître des propositions alternatives.

En tant que Ministre de tutelle de la Régie, nous vous demandons d'user de votre autorité afin d'exiger la suspension immédiate de l'attribution de ce marché pour les raisons suivantes :

- Le délai accordé pour bâtir des propositions alternatives est ridiculement court.
- Une part très importante du marché (près de 2 000 000\$) concernent des produits obsolètes et inadéquats de l'aveu même du fournisseur ; Microsoft ayant indiqué officiellement que son produit Vista n'était pas adapté, suggérant plutôt une utilisation de Windows 7 à venir.
- Parmi les missions de la RAMQ, nous lisons « elle fait en sorte que l'expertise et l'information qu'elle détient soient mises au service du ministre ainsi que des chercheurs et acteurs du réseau de la santé et des services sociaux ». Le choix de technologies propriétaires et fermées ne nous paraît pas compatible avec ce mandat.
- Le choix d'un fournisseur unique avec des formats de données fermés ne permet pas de garantir la pérennité des données des systèmes d'information de la RAMQ.
- Le choix d'un fournisseur unique imposant des normes fermées et propriétaires ne permet pas de garantir l'interopérabilité des systèmes informatiques du secteur de la santé.
- Le choix d'un fournisseur unique imposant des normes et standards propriétaires ne permet pas un marché concurrentiel, libre et équitable.

Il est aujourd'hui démontré que les logiciels libres, technologies utilisées massivement à travers le monde dans les administrations publiques et notamment dans le secteur de la santé, sont seuls à même de répondre aux valeurs de nos sociétés démocratiques et aux défis technologiques des organisations modernes. Par exemple, récemment, l'administration de la Grande-Bretagne a annoncé une politique

d'utilisation systématique des logiciels libres. Les Pays-Bas, l'année dernière, imposait par la loi l'utilisation de normes et de standards ouverts. Finalement, le président Obama lui-même s'est engagé à ce que tous les documents de l'administration fédérale utilisent des normes et formats ouverts, en particulier, les données issues de l'informatisation du nouveau système de santé américain.

Pourtant, la RAMQ n'a effectué aucune étude sérieuse et documentée sur ces solutions éprouvées, plus performantes et beaucoup moins dispendieuses.

Pourtant, l'intérêt public, dont vous êtes le garant, exige que l'ensemble des normes et standards informatiques utilisés par les organismes gouvernementaux dépendants du Ministère de la Santé et des Services sociaux soit ouvert, libre et public et s'appuie sur les technologies en logiciels libres.

En effet, la mise en place d'une politique d'utilisation de logiciels libres permettrait :

- de réaliser des économies majeures, puisque ces technologies sont disponibles gratuitement.
- d'assurer l'inter-opérabilité des différents composants logiciels et des milliers d'applications qui constituent le système d'information du secteur de la santé.
- de gérer un système d'information en constante mutation.
- d'assurer la maîtrise, la pérennité et la sécurité de celui-ci dans le temps et l'espace.
- de garantir aux citoyens une utilisation transparente et efficiente de l'argent public.
- de garantir un marché concurrentiel, libre et équitable.

Ces enjeux sont au cœur de la question de la modernisation du secteur de la santé dont les contraintes budgétaires sont très fortes. Ils sont éminemment politiques.

Pour finir, « Facil, pour l'Appropriation Collective de l'Informatique Libre », association regroupant des citoyens et entreprises concernés, propose la mise en place d'une concertation entre votre ministère et les représentants de l'industrie du logiciel libre au Québec, afin de travailler à l'établissement d'une politique déterminée d'utilisation du logiciel libre dans le secteur de la santé.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération la plus respectueuse.

Pour le conseil d'administration de FACIL,
Cyrille Béraud
Président,

Facil, pour l'Appropriation Collective de l'Informatique Libre,
7373, rue Lajeunesse, bureau 100
Montréal (Québec) H2R 2H7
par courriel : ca@facil.qc.ca